

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_064

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du mardi 30 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente avril à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Yveline LE BRIAND, 1ère Adjointe.

Date de convocation : 24 avril 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 31
- Présents : 20
- Votants : 26
- Déports : 4

Présents :

Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Pascal TROADEC - Claire TAWAB
KEBAY - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Fatima MAHFOUD - Jacky
BORTOLI - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILIH
Mohamed ABOUDOU - Laetitia JACQUEMIN - Seynabou Léonie DIARRA - Kouider
OUKBI - Sylvie GIBERT - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Marie FOLLY -
Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Fatima MAHFOUD - Michèle AUBRY représentée par
Claire TAWAB KEBAY - Imène KEDDOU représentée par Ali Mohamed ABOUDOU -
Sara GHENAIM représentée par Yveline LE BRIAND - Anaïs KOSE représentée par
Lamine CAMARA - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

Absents :

Philippe RIO - Ganesh DJEARAMIN - Philippe LOUISON - Rose-Marie THUILOT -
Youssef BOUKANTAR - Sarah CHABROT - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Fatouma
SYLLA - Aziza BELABDA

Absence en raison d'un arrêté de déport (décomptabilisé des membres en exercice) :
Philippe RIO, Ganesh DJEARAMIN, Philippe LOUISON, Sarah CHABROT

***Délibération N°DEL_2024_064 : « Attribution de subvention à l'association Union
Sportive de Grigny (USG) au titre de l'année 2024 »***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal 2024,

Vu l'examen du dossier de l'association Union sportive de Grigny (USG) par la commission Vie de quartier, vie Associative et Citoyenneté le 05 mars 2024,

Vu l'arrêté de déport n°2024-109, en date du 29 avril 2024, pour Monsieur Philippe RIO, Maire,

Vu l'arrêté de déport n°2024-112, en date du 30 avril 2024, pour Monsieur Philippe LOUISSON, 10^{ème} adjoint au Maire chargé du développement des pratiques sportives pour tous,

Vu l'arrêté de déport n°2024-114, en date du 30 avril 2024, pour Madame Sarah CHABROT, Conseillère municipale,

Vu l'arrêté de déport n°2024-115, en date du 30 avril 2024, pour Monsieur Ganesh DJEARAMIN, 6ème Adjoint au maire chargé de la Ville durable, de l'Habitat digne, du Cadre de vie et des Circulations douces,

Considérant que les élus susmentionnés se déportent pour la présente délibération,

Considérant qu'ils ne sont pas comptabilisés pour le calcul du quorum parmi les membres du conseil municipal, et ce, en application de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance de soutenir et d'aider l'Union sportive de Grigny à animer, à développer des projets au travers du sport comme vecteur de lien social, d'éducation et mener des missions d'intérêt général sur le territoire communal,

Considérant l'intérêt de soutenir l'École de Foot au regard du nombre d'enfants de la tranche d'âge 7/11 ans qu'elle encadre et du nombre d'équipes qu'elle engage en diverses compétitions,

Délibère, et décide,

D'attribuer une subvention à l'Union Sportive de Grigny (USG) de 320 000 € qui a fourni un dossier complet conformément à la législation en vigueur.,

De flécher 60 000 € de ce montant pour l'École de foot constituée au sein de la Section Foot de l'USG,

De dire que cette subvention sera imputée au chapitre 65 du budget principal 2024.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Par délégation,
1ère Adjointe,

Yveline LE BRIAND

Vote pour : 22

Vote contre : 2

Neal SAUNIER, Janna BOUBENDIR

Abstentions: 2

Sylvie GIBERT, Cheick Oumar N'DIAYE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le



ID : 091-219102860-20240430-DEL_2024_064_1-DE

